



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 11 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 4 juin 2020		
Date d'affichage 4 juin 2020		
Objet de la délibération <i>Service urbanisme – Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille vingt, le onze juin deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey

Procurations :

BESSET Monique donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAUCHE Darel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
ORTIS Elsa donne procuration à ATIAS Jessica.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune de plus de 2000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Ainsi, suite au scrutin du 15 mars 2020, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID.

Pour cela, le conseil municipal doit proposer une liste comportant seize noms pour les commissaires titulaires et seize noms pour les commissaires suppléants. Cette liste sera adressée au directeur départemental des finances publiques qui désignera les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants.

Il est rappelé que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposables à chacune des taxes locales.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1650 du code général des impôts,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit proposer une liste de seize membres titulaires et seize membres suppléants parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera les huit membres titulaires et les huit membres suppléants de la commission communale des impôts directs (CCID),

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- DE PROPOSE la liste ci-dessous :

N°	NOM	PRENOM	ADRESSE	CP	VILLE
1	LE TALLEC	JEAN-CLAUDE	IMPASSE DE LA TOUR	83210	SOLLIES-PONT
2	GRIMARD	JACQUES	15, AVENUE DES LILAS	83210	SOLLIES-PONT
3	BORELLI	HUGUETTE	11 AVENUE DE LA FERRAGE	83210	SOLLIES-PONT
4	BREMOND	MARGUERITE	748 AVENUE DES SENES	83210	SOLLIES-PONT
5	MAESTRACCI	SYLVIE	2 IMPASSE DES FILLOLS	83210	SOLLIES-PONT
6	LARIO	CHRISTIAN	3 IMPASSE DES ROSIERS	83210	SOLLIES-PONT
7	IVOL	MIREILLE	RUE DE LA SERRE	83210	SOLLIES-PONT
8	GUIGOU	JEAN	614 CHEMIN DES SUVIERES	83210	SOLLIES-PONT
9	CARLIER	PHILIPPE	5 AVENUE DU 6EME RTS	83210	SOLLIES-PONT
10	ALLIONE	PIERRE	LE CROS DE LONGAGNE	83210	SOLLIES-PONT
11	BAGUR	JEAN BERNARD	260 AVENUE DE FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT
12	CLIQENNOIS	CHRISTIAN	515 CHEMIN DU BOIS DE MARAVAL	83210	SOLLIES-PONT
13	LAUNAY	MICHEL	72 ALLEE DES GLAIEULS	83210	SOLLIES-PONT
14	MARCEL	MICHELE	30 CHEMIN DES RUSCATS	83210	SOLLIES-PONT
15	MICOSSI	PHILIPPE	811 CHEMIN DES FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT
16	MILLOCHAU	GERARD	15 AVENUE DU SOUS-MARIN CASABIANCA	83210	SOLLIES-PONT

17	RAFFIN	CHRISTIAN	AVENUE DES FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT
18	RAVINAL	MARTINE	IMPASSE DES FAUVETTES	83210	SOLLIES-PONT
19	TREQUATTRINI	PASCALE	105 MONTEE DU CIMETIERE	83210	SOLLIES-PONT
20	DONNAT	JEAN-PIERRE	540, CHEMIN DES ANDUES	83210	SOLLIES-PONT
21	TANDONNET	GERARD	CHEMIN DES AIGUIERS	83210	SOLLIES-PONT
22	RIPOLL	JEANNE MARIE	148 MONTEE DU GUET MARAVAL	83210	SOLLIES-PONT
23	DURIER	ANDRE	AVENUE DE LA FERRAGE	83210	SOLLIES-PONT
24	TOMI	RENE	138, CHEMIN DES FOURS A CHAUX	83210	SOLLIES-PONT
25	FABRE	DIDIER	605 CHEMIN DE SAUVEBONNE	83210	SOLLIES-PONT
26	BERTRAND	HUGUETTE	AVENUE FREDERIC MISTRAL	83210	SOLLIES-PONT
27	BARNAY	PATRICE	821, CHEMIN DES PACHIQUEOUS	83210	SOLLIES-PONT
28	LACOURTE	GERARD	54, ALLEE DES JACINTHES	83210	SOLLIES-PONT
29	BREMER	CHARLES	4, RUE DE LA TOUR	83210	SOLLIES-PONT
30	LEROY	ANNIE	484, CHEMIN DES FOURCHES	83210	SOLLIES-PONT
31	HOGUET	ALAIN	2, RUE DES JONQUILLES	83210	SOLLIES-PONT
32	PORTA	LISETTE	2, AVENUE ANSELME MATHIEU	83210	SOLLIES-PONT

DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le directeur départemental des finances publiques du Var et à monsieur le Préfet du Var.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 JUIN 2020
et publication ou notification du 18 JUIN 2020


